



CLUB DES ANCIENNES AUTOMOBILES VAROISES

Le Firmament – Bât. A
330, Bd du Général Brosset
83200 TOULON
Tél : **07 67 48 14 49**
Courriel : secretariat@lecaav.com

*Depuis 1982 le CAAV
vous accompagne
sur les routes
www.lecaav.com*

PRESENTATION DU CLUB DES ANCIENNES AUTOMOBILES VAROISES (C.A.A.V.) ET CONDITIONS D'ADHESION

PRESENTATION :

Le Club des Anciennes Automobiles Varoises est certainement le plus ancien club de la région PACA. Fondé officiellement par dépôt des statuts (loi 1901) à la Préfecture du Var en 1982, il regroupe maintenant près de cent membres issus de toute la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Pour cette raison, son siège se situe au centre de la région, à TOULON au Bât A, 330 Boulevard du Général BROSSET, 83200 TOULON.

Le CAAV est un club multimarques qui peut présenter des plateaux de voitures et de motos très intéressants selon les critères de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (F.F.V.E.) auquel il est affilié sous le n° 172. Reconnue en 2009 comme association d'utilité publique, la F.F.V.E. représente aujourd'hui face aux pouvoirs publics plus de mille clubs dans toute la France.

En moyenne, une vingtaine de sorties par an sont proposées à ses adhérents. Toujours préparées avec beaucoup de soins, ces sorties peuvent avoir un caractère touristique, culturel, historique, ludique ou caritatif. La fréquentation des sorties se situe en moyenne à une vingtaine de véhicules.

CONDITIONS D'ADHESION :

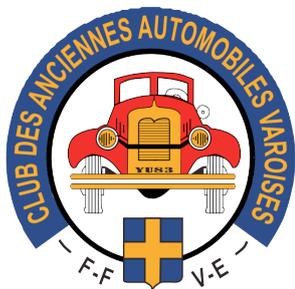
Le ou les véhicules doivent répondre aux conditions suivantes :

CONDITIONS GENERALES ISSUES DE LA FFVE :

- Avoir plus de trente ans d'âge
- N'être plus fabriqué depuis vingt ans
- Etre conforme à l'état d'origine
- Etre en parfait état de marche et de présentation

CONDITIONS PARTICULIERES ISSUES DU REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB (article 7.1)

- Plus de trente d'âge : véhicules acceptés sans exception sous réserve de remplir les conditions stipulées ci-dessus ;
- Entre vingt et trente ans d'âge : adhésion sélective après approbation du Conseil d'administration notamment : coupés, cabriolets, véhicules d'exception, répliques en fonction des textes en vigueur.
- Inférieur à vingt ans d'âge : uniquement les véhicules d'exception (séries limitées ou de prestiges) après approbation du Conseil d'administration.



CLUB DES ANCIENNES AUTOMOBILES VAROISES

Le Firmament – Bât. A
330, Bd du Général Brosset
83200 TOULON
Tél : **07 67 48 14 49**
Courriel : secretariat@lecaav.com

*Depuis 1982 le CAAV
vous accompagne
sur les routes
www.lecaav.com*

Les adhésions sont prononcées par le Conseil d'administration après examen des demandes et des véhicules pour validation par les responsables de notre Commission de Réception composée de M. Yves Pignol (06 35 47 06 82) et M. René KRUMEICH (06 08 28 07 13).

- **Une cotisation annuelle de 45 euros** (montant susceptible d'être revu lors d'une assemblée générale) est perçue lors de l'admission au Club (si l'admission a lieu dans le quatrième trimestre, la cotisation est prise en compte pour l'année suivante). Le renouvellement de l'adhésion se fait, par la perception de la cotisation, lors de l'Assemblée Générale qui se tient chaque année début janvier.
- Les nouveaux adhérents sont invités à prendre connaissance et signer la charte de bonne conduite jointe au formulaire d'adhésion.
- Lors du paiement de la première cotisation, il est remis au nouvel adhérent les statuts et le règlement intérieur du Club.
- Chaque année, le nouvel adhérent recevra le calendrier des sorties et au cours de l'année, périodiquement, la revue « Quoi de Neuf ». Cette revue lui donnera des informations générales concernant les véhicules d'époque et la vie du Club et, des informations spécifiques sur chaque sortie programmée dans les semaines à venir (condition d'inscription, lieu de rendez-vous, parcours, pique-nique ou restaurant, animation etc.).
- Le nouvel adhérent pourra avoir accès au site internet www.lecaav.com, véritable banque de données, riche en informations concernant la vie du Club et différents sujets sur les véhicules d'époque ainsi que de nombreux articles concernant les sorties réalisées durant les mois précédents.

Le CAAV est le Club que vous recherchez. C'est un Club dynamique, structuré, capable de se mobiliser pour une cause et très convivial.

Nous vous attendons en toute amitié. Pour cela, il vous faut compléter le formulaire ci-joint et le retourner à l'adresse du CAAV.

Bien cordialement,

Jean-Louis CLAVAREAU
Président du CAAV

Anne-Sophie JUNNE
Secrétaire
secretariat@lecaav.com